

### **Question**

Au travers de différents articles de presse, il appert que le maintien du centre d'entretien de Domdidier est menacé. En effet, l'Office fédéral des routes (OFROU) a la volonté de réduire le nombre de centres d'entretien des routes nationales, aidé en cela par les effets directs de la nouvelle répartition des tâches Confédération – cantons (RPT).

Dès lors, je demande au Conseil d'Etat quelles démarches il entend entreprendre afin de sauvegarder le centre de Domdidier et les quelque 10 places de travail à temps plein qu'il offre, sans tenir compte des intérimaires.

En effet, ce centre joue un rôle névralgique au niveau de la rapidité d'intervention et de la sécurité de l'autoroute A1, tout particulièrement en hiver. Comment pourrait-on envisager que l'entretien du tronçon situé dans la Broye s'organise depuis Berne/Wankdorf ou depuis Yverdon-les-Bains, de même que les interventions se fassent depuis ces deux lieux sans porter atteinte à la sécurité. Par ailleurs, ce tronçon recèle un grand nombre d'ouvrages techniques (tunnels, tranchées couvertes et autres) qui nécessitent un entretien constant. Enfin, la proximité directe avec la Police cantonale est un avantage non négligeable.

Le centre de Domdidier est un service public qui répond, jusqu'à preuve du contraire, à des critères de sécurité. L'OFROU veut-il réduire les standards en matière de sécurité ?

Par ailleurs, dans le canton, les trois centres d'entretien Fribourg-Nord, Vulruz et Domdidier collaborent étroitement afin de rationaliser les coûts et de trouver des synergies. Or, dans d'autres cantons, il apparaît que les centres sont autonomes, ils ont jusqu'à leur propre administration. N'y a-t-il pas là avant tout des possibilités d'économie ?

Et en matière économique, l'enjeu ne se limite pas au centre d'entretien, mais à tous les effets induits qu'il procure sous la forme notamment de travaux de sous-traitance accordés principalement dans la région limitrophe.

Il y avait une volonté politique de créer un centre d'entretien dans la Broye. Il doit y avoir une volonté politique de le maintenir. Dans cette optique, est-ce que le Conseil d'Etat va solliciter l'intervention des parlementaires fédéraux fribourgeois ?

Le 8 mars 2005

### **Réponse du Conseil d'Etat**

#### **1. Généralités**

La problématique des centres d'entretien des routes nationales dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches Confédération - cantons (RPT) est en discussion depuis plusieurs années.

1.1 Le peuple et les cantons se sont prononcés le 28 novembre 2004 en faveur des modifications constitutionnelles permettant la mise en place de la RPT. Parallèlement à la votation, la Confédération a mis en consultation auprès des cantons les modifications légales

découlant de ces modifications constitutionnelles et des principes de la RPT. Il faut noter qu'il n'est pas fait mention des centres d'entretien dans les modifications constitutionnelles ni dans ces bases légales, mais dans le commentaire accompagnant le projet de loi.

Toutefois, dans sa réponse à la consultation, le Conseil d'Etat a soulevé le problème des centres d'entretien. A l'encontre d'un projet prévoyant la suppression des centres d'entretien de Vulruz et de Domdidier et l'exploitation de la route nationale A12 depuis Fribourg-Nord, voire depuis la Blécherette, et de la A1 depuis Yverdon et le Wankdorf, le Conseil d'Etat a déclaré, le 25 novembre 2003, au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) qu'il trouvait ce projet « totalement inacceptable ».

1.2 M. Moritz Leuenberger, Conseiller fédéral, a répondu le 15 décembre 2003 que les périmètres d'exploitation avaient été redéfinis en tenant particulièrement compte de nos objections. Le projet modifié faisait apparaître le centre de Fribourg-Nord comme centre d'entretien principal et les centres de Domdidier et de Vulruz comme centres d'entretien d'appoint.

1.3 En réponse à la nouvelle mise en consultation du projet RPT, le Conseil d'Etat a précisé ceci le 31 janvier 2005 :

« Dans le domaine des routes nationales, une remarque s'impose tout d'abord sur la problématique des centres d'entretien et plus particulièrement sur la décision prise par l'Office fédéral des routes quant au nombre et à la localisation desdits centres. Sur le territoire du canton de Fribourg, seul Fribourg-Nord est maintenu comme centre d'entretien, Vulruz et Domdidier étant des centres secondaires.

La vision de l'OFROU, afin d'assurer l'entretien d'exploitation de l'autoroute A1 par les centres d'Yverdon et du Wankdorf, fait disparaître celui de Domdidier. Pour des raisons de sécurité et de rapidité d'intervention, particulièrement en ce qui concerne le service hivernal, nous demandons à ce que le centre d'entretien d'exploitation de Domdidier soit maintenu en activité.

D'une manière générale, la décision de l'OFROU bouleverse les standards d'exploitation des routes nationales actuels et rendra impossible le maintien d'un niveau d'entretien équivalent à celui que l'on connaît aujourd'hui. Elle doit être reconsidérée. Les cantons devraient tout d'abord être impliqués dans la fixation des standards d'exploitation des routes nationales. Une fois ces standards connus, il sera possible de déterminer quels sont les centres d'entretien à maintenir et de définir leur dotation en personnel et matériel. Les périmètres d'exploitation pourraient être définis sans respecter un lien strict avec les frontières cantonales.

Il est également à signaler en ce qui concerne la question de l'entretien que la séparation entre l'entretien d'exploitation et l'entretien des constructions est problématique. Nous sommes d'avis qu'une augmentation de l'efficacité et de l'efficacéité de l'entretien des constructions ne peut être obtenue que si la direction et le déroulement de ces travaux interviennent dans le même périmètre que celui de l'entretien d'exploitation. »

C'est suite à cette prise de position qu'ont paru les différents articles de presse auxquels fait référence le député Charly Haenni.

## **2. Conclusion**

Le Conseil d'Etat partage l'avis du député Haenni concernant le service public rendu par le centre de Domdidier, comme le montre la prise de position rappelée ci-dessus. Il est vrai

qu'à ce jour, l'OFROU n'a pas fait connaître les standards qu'il entend fixer pour l'entretien d'exploitation des routes nationales. Le Conseil d'Etat est d'avis que la définition de ces standards est un préalable à toute démarche concernant l'exploitation future des routes nationales.

Le Conseil d'Etat partage l'avis du député Haenni concernant la rationalisation et les synergies existantes entre les centres de Fribourg-Nord, Vulruz et Domdidier. L'organisation optimale qui a été trouvée conduit effectivement à des économies.

Il est également d'avis que l'enjeu ne se limite pas aux centres d'entretien mais a aussi des effets induits. Les standards d'exploitation des routes nationales ont un effet direct sur l'économie, sachant que les entreprises mettent souvent l'accessibilité en première priorité de leurs critères d'implantation. Or, des standards réduits, par rapport à ceux d'aujourd'hui, notamment en matière de service hivernal, prêteraient fortement la région fribourgeoise dans son ensemble.

Le Conseil d'Etat partage finalement la volonté politique du député Charly Haenni de maintenir le centre d'entretien dans la Broye.

Les dispositions concernant les centres d'entretien ne font pas partie des modifications légales proposées actuellement par la Confédération. Des interventions des parlementaires fédéraux dans ce sens sont donc prématurées. Toutefois, le Conseil d'Etat entend informer les parlementaires de l'état du dossier et de son évolution, et de leur demander d'intervenir ultérieurement si nécessaire.

Le 3 mai 2005